



## Prime carburant

-----  
Par manu67

Bonjour,

je suis autoentrepreneur, je coche toutes les cases pour avoir droit à la prime carburant.

Je fais la demande et on me répond que mon véhicule n'est éligible parce que c'est un VSAP. Mon véhicule est une clio IV commercial donc 2 places.

Donc on exclu tous les autoentrepreneurs qui possède un véhicule de société ou commercial.

Meri pour toutes réponses

-----  
Par AGeorges

Bonjour Manu,

Donc on exclut tous les autoentrepreneurs qui possèdent un véhicule de société ou commercial.

OUI.

La prime carburant est réservée aux travailleurs qui utilisent leur véhicule personnel pour aller travailler.

C'est sa définition.

L'objet est d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, pas d'augmenter le bénéfice des sociétés.

ça peut plaire ou pas, mais c'est comme ça.